

34.—Associations coopératives agricoles d'affaires, campagnes terminées le 31 juillet 1932-40

Année terminée le 31 juillet—	Sociétés	Centres d'affaires	Actionnaires	Contributeurs	Ventes de produits agricoles	Ventes de matériel	Affaires globales, y compris autre revenu
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	\$	\$	\$
1932.	795	3, 501	379, 687	417, 000	134, 611, 154	10, 665, 503	145, 303, 954
1933.	686	3, 057	342, 389	376, 000	106, 804, 186	8, 779, 115	115, 849, 894
1934.	690	3, 223	345, 024	379, 740	128, 909, 035	7, 389, 034	136, 411, 483
1935.	697	3, 301	341, 020	378, 730	117, 783, 560	7, 991, 755	126, 064, 891
1936.	781	3, 186	366, 885	406, 321	144, 962, 609	12, 788, 192	158, 165, 565
1937.	1, 024	3, 987	396, 918	451, 231	157, 031, 405	16, 363, 966	173, 927, 117
1938.	1, 217	4, 125	435, 529	462, 937	134, 493, 746	20, 091, 893	155, 080, 435
1939.	1, 332	3, 791	445, 742	486, 589	180, 747, 471	20, 400, 008	201, 659, 984
1940.	1, 151	3, 657	450, 453	462, 296	214, 293, 359	21, 129, 822	236, 322, 466

L'une des importantes fonctions de l'association coopérative est d'imposer un frein à la concurrence des autres organismes commerciaux en ce qui concerne les standards de qualité, les méthodes de marchandage et les profits excessifs. Elle vient ainsi en aide indirectement aux fermiers. Il est difficile sinon impossible d'établir la valeur en dollars et en cents d'une association coopérative pour les fermiers, parce que les autres organismes commerciaux s'empressent d'adapter leurs méthodes et leurs systèmes de vente à celles du nouveau concurrent, et avec les années, on perd de vue les bénéfices directs apportés par une coopérative à ses patrons. Néanmoins, la coopérative est une sauvegarde pour le fermier en ce qu'elle exerce une influence régulatrice sur l'activité des autres organismes.

Opérations commerciales.—Du point de vue de l'effectif et du volume d'affaires, les coopératives ont fait des progrès au Canada depuis neuf ans (tableau 34). Si le déclin de la valeur des ventes à leur plus bas point en 1933 et la reprise qui suivit sont attribuables en majeure partie aux fluctuations du niveau des prix, le mouvement coopératif a aussi été un facteur.

Pour donner plus de force au mouvement, des agences de vente ont été formées d'après une base régionale ou d'après une base nationale selon le genre de production, telles que la Société coopérative limitée des producteurs de laine canadiens et l'Association nationale canadienne des éleveurs de renards argentés. Des sociétés de gros fonctionnent de même dans la plupart des provinces. Elles consolident la puissance d'achat des associations locales et augmentent les bénéfices à retirer de l'achat massif. Les United Farmers of Ontario, Limited, et la Coopérative Fédérée de Québec cumulent les fonctions d'agences de vente et d'agences d'achat en gros pour le compte des associations locales qui leur sont affiliées.

Les fruits, les légumes, le grain, les graines de semence, les œufs, la volaille, la laine et les fourrures sont d'habitude classés et autrement préparés pour le marché avant d'être mis en vente. Les éleveurs, les parcs à bestiaux, les entrepôts ordinaires et frigorifiques, les couvoirs sont la propriété de coopératives qui les exploitent. De même, le beurre et le fromage sont fabriqués, et les produits de volaille et de pommes, les provendes commerciales et les matières de pulvérisation sont préparés dans des établissements coopératifs. La First Co-operative Packers of Ontario, Limited, transforme le porc en bacon et autres produits. L'Association Coopérative des Raffineries des Consommateurs Limitée de Regina, transforme l'huile brute en gazoline, distillés et autres dérivés du pétrole.